

Ordre du jour

- Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - 1° / Vote du budget supplémentaire 2019 du budget principal de la Commune.
 - 2° / Vote du budget supplémentaire 2019 du budget annexe du camping municipal.
 - 3° / Vote du budget supplémentaire 2019 du budget annexe du Lotissement Charcot.
 - 4° / Vote du budget supplémentaire 2019 du budget annexe du Lotissement La Manade.
 - 5° / Vote du budget supplémentaire 2019 du budget annexe de la régie de transport de Port-La Nouvelle.
 - 6° / Subventions exceptionnelles.
 - 7° / Brevet de sécurité routière : modification de la convention de partenariat entre la Commune et l'auto-école Deumier.
 - 8° / Convention avec l'opérateur Orange pour l'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'Hôtel de Ville.
 - 9° / Convention avec l'opérateur Orange pour l'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les locaux de la Gendarmerie Nationale.
 - 10° / Convention avec l'opérateur Orange pour l'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les locaux de l'espace Elie Ferval.
 - 11° / Plan local d'urbanisme : révision simplifiée n° 5.
 - 12° / Lotissement La Manade : annulation d'attributions de lots.
 - 13° / Lotissement La Manade : attributions de lots.
 - 14° / SIVOM Corbières Méditerranée : approbation des nouveaux statuts.
 - 15° / Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : mise en conformité des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines.

16° / Ile de La Nadière : poursuite des actions de préservation

17° / Acceptation d'un don à la Commune.

18° / Adoption de l'indemnité compensatrice des congés payés.

19° / RIFSEEP : modification des conditions de liquidation

20° / Recensement 2020 : désignation d'un coordonnateur communal.

21° / Destruction de livres hors d'usage.